



# RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Offre d'emploi

### Emploi : Médecin conseiller technique du recteur

#### Vos missions en quelques mots

Sous l'autorité du recteur, vous participez à la définition de la politique académique en matière de santé pour les élèves et les personnels en déclinaison des orientations nationales et avec les partenaires internes et externes, notamment l'ARS.

#### Description de la fonction

- Vous Apportez un conseil technique et politique au recteur dans les domaines de la santé.
- Vous conduisez l'animation et coordonnez les activités du médecin responsable du service médical en faveur des élèves et du/des médecins de prévention des personnels.
- Vous proposez au Recteur des priorités pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique académique de santé en faveur des élèves en accord avec le médecin responsable du service médical en faveur des élèves.
- Vous proposez au Recteur des priorités pour la politique de santé en faveur des personnels, notamment dans le cadre de la formation spécialisée du CSA académique et en accord avec le/les médecins de prévention.
- Vous participez à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes régionaux de santé (PRS, PSRS, PRAANS, CRALIM, GIP, CHICK, CVAGS, Service sanitaire des étudiants en santé, groupe technique départemental, ARS/Aca (GTD), comité de pilotage pandémie grippale, variole,...) afin d'assurer la cohérence des actions réalisées.
- Vous représentez le Recteur auprès des organismes locaux en charge des dossiers de santé publique, Agence Régionale de Santé Océan Indien (ARS OI), Conseil de surveillance, CSA (conférence santé autonomie), COREVIH, MILDT), Conseil Départemental et Conseil Régional.
- Vous conseillez le Recteur en situation de crise (événement psycho traumatique, crise sanitaire, personnel en grande difficulté...)
- Vous élaborez la politique de formation continue des médecins en s'appuyant à la fois sur les dispositifs propres à l'éducation nationale et ceux qui sont proposés par le secteur sanitaire.
- Vous élaborez des formations à destination des différents personnels de l'académie, concernant : la gestion de crise potentiellement traumatique, la formation des formateurs à la prévention et à la lutte contre les addictions, toute formation concernant le secteur santé.



## RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Profil recherché**

Doctorat en médecine si possible qualifié en Santé Publique

Connaître l'institution Éducation Nationale et la réglementation concernant la santé des élèves et des personnels.

Connaissance en médecine de prévention et en psychologie afin d'animer le service de médecine de prévention.

Connaître les principales réglementations de la santé, sécurité et qualité de vie et des conditions de travail de la fonction publique d'état ; ainsi que les politiques publiques concernant le milieu scolaire et des personnels.

Connaissances de la région seraient appréciées : l'organisation territoriale, les spécificités géographiques.

Connaître les indicateurs médico-socio-économiques et scolaires les instances de santé de l'ARS OI et des collectivités territoriales.

Avoir un relationnel développé : écoute, empathie, convivialité, gestion de ses émotions.

Savoir travailler en équipe, animer un collectif de travail, piloter un projet.

Savoir réagir face aux situations d'urgences en informant la hiérarchie des recommandations et mesures à prendre

Connaitre et savoir utiliser les procédures, méthodes et outils de gestion lié à la fonction

Savoir se positionner au sein du système éducatif et du système de santé et inscrire son intervention dans le contexte de la politique régionale de santé dans le réseau de santé publique en intégrant le contexte scolaire.

Savoir évaluer une action

Savoir former dans le champ de la santé et de la réglementation de la santé le personnel de l'académie.

### **Fondement juridique**

Code général de la fonction publique - Loi n°83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatifs aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat. Décret n°2019-1594 du 31/12/2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État. Décret n°2016-1413 du 20/10/2016 modifié relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale. Arrêté du 05/12/2016 modifié fixant la liste des emplois de vice-recteur, de secrétaire général d'académie et de directeur académique des services de



## RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

l'éducation nationale. Arrêté du 31/12/2019 modifié fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Décret n° 2016-1414 du 20/10/2016 modifié fixant l'échelonnement indiciaire des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale. Arrêté du 21/12/2015 modifié pris pour l'application à certains emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.

### **Statut du poste**

Poste vacant depuis le 1<sup>er</sup> Aout 2023

### **Métier de référence**

Cadre dirigeant d'un service territorial

### **Qui sommes-nous ?**

L'académie de La Réunion est une région académie mono départementale : le territoire du département recouvre celui de l'académie.

Tous les services académiques sont regroupés au rectorat et le recteur de la région académique exerce les fonctions de directeur des services départementaux de l'éducation nationale. Elle est assistée par deux adjoints DAASEN, l'un chargé du 1<sup>er</sup> degré et des collèges et l'autre adjointe chargée des lycées et du post-baccalauréat.

L'académie de La Réunion scolarise plus de 244 000 élèves, étudiants et apprentis.

L'éducation nationale y emploie environ 22 000 personnels.

Le département de La Réunion est parmi les 15 plus gros départements de France et le 1<sup>er</sup> département d'Outre-mer.

### **A propos de l'offre**

#### **Informations complémentaires**

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de la copie du 1<sup>er</sup> arrêté de titularisation dans un corps de fonctionnaires de la catégorie A et le dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine (voire dans un éventuel emploi fonctionnel) doivent être transmis par la voie hiérarchique au plus tard le 22/09/2023 à :

- Monsieur le recteur de région académique de La Réunion à l'adresse suivante :



## RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat - Secrétariat Général - 24, avenue Georges Brassens, CS 71003 97743 SAINT DENIS CEDEX 9  
et courriel : [ce.recteur@ac-reunion.fr](mailto:ce.recteur@ac-reunion.fr) ; copie à [ce.sg@ac-reunion.fr](mailto:ce.sg@ac-reunion.fr)

Les candidatures devront être envoyées par courriel aux deux adresses suivantes

- au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, bureau des administrateurs civils et des emplois fonctionnels DE1-2

[de1-2candidature@education.gouv.fr](mailto:de1-2candidature@education.gouv.fr)

- Et à la mission de la politique de l'encadrement supérieur (MPES) par courriel [mpes.mobilite@education.gouv.fr](mailto:mpes.mobilite@education.gouv.fr)

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé.

**Aucune candidature ne sera traitée dans l'outil. Il convient de se reporter aux contacts mentionnés dans la fiche de poste.**

### **Conditions particulières d'exercice :**

Les conditions d'emploi et les modalités de recrutement sont fixées aux articles 2 à 16 du décret n°2019-1594 du 31/12/2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État. La durée d'occupation est de 5 ans, renouvelable 1 fois. La période probatoire est fixée à 6 mois. L'emploi relève du groupe II des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale et est classé, selon l'arrêté du 23/09/2012, dans le 4e niveau des emplois supérieurs de la fonction publique d'Etat. Les candidats doivent remplir les conditions statutaires définies par le décret n° 2016-1413 modifié du 20/10/2016. Sous réserve de la réforme de la haute fonction publique en cours (décret n° 2022-1453 du 23/11/2022, décret n° 2022-1454 du 23/11/2022 et arrêté du 23/11/2022 relatif au régime indemnitaire), la rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 44 536 € et 63 205€ et une part variable brute, dépendante des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'emploi comprise entre 25000€ et 63000 €. Dans cette fourchette, si le titulaire de l'emploi est fonctionnaire, sa rémunération est établie au regard de son classement dans sa grille indiciaire. Pour les personnes non fonctionnaires, le classement est fait au regard des expériences professionnelles antérieures. À cette rémunération fixe pourra être ajouté un complément indemnitaire annuel n'excédant pas 27000 €, versés en une seule fois.